

Je demande à mon collègue s'il ne juge pas important qu'on tienne compte du sentiment d'appartenance des électeurs et des citoyens à une circonscription quand on préside à une réforme des limites des circonscriptions électorales?

[Traduction]

**M. Solberg:** Monsieur le Président, je reconnais sans hésitation qu'il y a des différences entre les collectivités et que, dans toute la mesure du possible, on devrait le reconnaître en délimitant les circonscriptions et on devrait tenter de ne pas diviser les collectivités qui forment un tout depuis longtemps.

Toutefois, le principe le plus important à mon sens, est celui du nombre égal d'électeurs dans chaque circonscription. En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pas encore un système politique où les élus représentent tous un même nombre d'électeurs et où les inégalités, s'il doit y en avoir, sont compensées par un Sénat triple E. Je crois qu'il est temps de remédier à la situation.

Les amendements que nous proposons au projet de loi C-69, notamment celui où nous préconisons de ramener l'écart admissible à 15 p. 100, nous rapprocheraient d'un système plus équilibré. Cela doit être le premier principe qui guide tout changement des limites des circonscriptions électorales. Le deuxième principe devrait être le respect des zones commerciales et d'autres caractéristiques du même genre. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, mais ce dernier principe ne doit pas devenir le premier.

Les Canadiens sont d'abord et avant tout des démocrates. Je crois qu'ils aimeraient un système reposant sur des règles plus démocratiques.

[Français]

**Le président suppléant (M. Kilger):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable de Burnaby—Kingsway—La Turquie; l'honorable député de Bourassa—L'immigration.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, au début de cette dernière intervention sur ce projet de loi, j'aimerais situer les critères qui m'amènent à prendre position contre ce projet de loi.

Premièrement, le Bloc québécois a été élu pour assurer la défense des intérêts du Québec et aussi assurer la promotion de la souveraineté. Personnellement, en tant que député, j'ai dit, évidemment, que je voulais assurer la défense des intérêts des gens de mon coin de pays.

Lorsqu'on prévoit refaire la carte électorale et qu'on envisage de faire disparaître une des cinq circonscriptions de l'est du Québec, qu'il s'agisse de Gaspé, de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, de Matane—Matapédia, ou qu'on propose de modifier celle de Kamouraska—Rivière-du-Loup ou de Rimouski—Témiscouata, il m'apparaît important de sensibiliser tous les députés de cette Chambre à la nécessité d'une loi permettant une

### Initiatives ministérielles

vraie représentation des citoyens et non pas un calcul mathématique.

À cet égard, depuis notre élection en cette Chambre, on a fait des représentations aux commissions de détermination des limites des circonscriptions. Ensuite, on a fait des interventions à la Chambre en deuxième lecture et devant le comité parlementaire. Après toutes ces interventions, j'invite encore la population à s'assurer qu'on respectera réellement les régions d'appartenance naturelle dans les circonscriptions fédérales, si la carte fédérale servait une autre fois.

• (1635)

Pour ce faire, j'ai donné l'exemple de ma circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Si jamais il y avait une modification à la carte électorale, j'aimerais qu'on demande aux gens des MRC concernés dans quelle circonscription ils veulent appartenir, de telle sorte qu'on soit certain que les gens se retrouvent là où ils veulent être. Il ne faudrait pas que ce soit seulement le fruit d'un calcul arithmétique ou d'un calcul géographique qui ne correspondrait pas à une réalité.

Quand on révisé les circonscriptions électorales, on a tous en tête un peu du folklore: les très grands comtés qui peuvent exister à travers le Canada avec une population éparpillée où il est un peu difficile de rejoindre tous les concitoyens. On a même eu dans le passé des expériences de comtés protégés au Québec pour assurer une représentation accrue aux anglophones qui étaient dans la région des Cantons de l'Est. Mais lorsqu'on considère la carte électorale comme un outil de la démocratie pour l'avenir, on doit s'assurer qu'il y aura là une meilleure représentation et un bon outil pour que s'exerce adéquatement la démocratie.

Je suis député, depuis un an et demi, et je pense que tous les députés de la Chambre partageraient ce point de vue là. En Chambre, le travail s'équilibre assez bien. Qu'on soit d'une grande ou d'une petite circonscription en termes de superficie, le travail à Ottawa se ressemble. Par contre, lorsqu'on parle du travail dans nos circonscriptions, là c'est très différent. Il y a des comtés qui se retrouvent à l'intérieur d'un centre-ville, à quelques coins de rues, comme celui que je représente où il y a 55 municipalités dans le comté. Il y en a même qui ont 80 municipalités dans leur comté. Tout ceci amène une conception différente du travail de député et une façon différente de le faire.

Il n'y a pas juste le nombre de municipalités. On peut parler de l'éparpillement des services gouvernementaux et un peu du rôle compensatoire que le député doit remplir dans les régions particulièrement rurales. Dans les grands centres, les services gouvernementaux sont là; les gens peuvent toujours trouver le bureau qui va pouvoir remplir tel ou tel service. Mais en milieu rural, c'est souvent le bureau du député qui est le seul point de repère par rapport à plusieurs services gouvernementaux. Il a donc un travail accru à accomplir. Donc, lorsqu'on lui donne de très grandes étendues, évidemment cela a un effet sur le travail à accomplir.

Donc, il y a l'étendue du territoire qui est un critère important à considérer et dont on doit tenir compte lorsque le député désire assurer la représentativité des électeurs, afin qu'il soit bien leur